



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de STATOUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### Affaires de la Grèce.

On nous communique l'extrait suivant de la traduction d'une lettre écrite par M. L., chef de bataillon grec, à sa femme, demeurant à Paris. (Constitutionnel.)

Missolonghi, 7 avril.

Le 24 mars, nous avons été attaqués sur tous les points par les barbares sous les ordres d'Ibrahim. J'étais posté du côté de la mer; les attaques répétées avaient fait tomber une partie de nos fortifications; nous fûmes contraints de remplir des tonneaux de sable et de nous retrancher derrière avec nos pièces. C'est à cet endroit que je fus blessé au ventre. Enfin les Egyptiens, Turcs et autres, furent repoussés et brûlés en partie avec leurs barques. Ces barbares s'avancèrent alors pour monter à l'assaut; mais ils furent repoussés avec une grande perte. Ibrahim, voyant sa proie lui échapper, s'élança à la tête de ses soldats, dans l'espoir de les ranimer; un Grec qui le reconduisant lui tira un coup de fusil, et lui fit une blessure dont il est mort quelques jours après. Dans ce moment, nos compatriotes aperçurent les troupes commandées par les braves Fabvier, Gouras, et autres chefs, au nombre de 3,000 hommes environ. Les Turcs épouvantés prirent la fuite. Ils furent culbutés par les assiégés, et laissèrent Mehemet-Pacha entre les mains de Gouras; les autres se réfugièrent à Lépante et où ils purent: 500 hommes au plus se sauvèrent par mer.

La flotte est entrée dans le port et a repris Vassiladi.

Acrothe, le 18 avril. — D'après les détails que nous recevons des différentes îles et de Préveza sur la mémorable journée qui a couronné la persévérance et l'héroïque valeur des soldats de Missolonghi, nous ne pouvons guère douter de la déroute complète de l'armée d'Ibrahim-pacha. Il paraît en effet qu'il y a eu deux combats très opiniâtres.

Le 24 mars, vers le soir, la garnison seule a fait tête à toutes les forces des Arabes, qui attaquaient sur tous les points, et particulièrement du côté de la mer. Ibrahim-pacha, tenté sans doute par la prise facile de Vassiladi, et voyant Missolonghi sans fortifications du côté de la mer, se hasarda dans une entreprise périlleuse en embarquant ses troupes dispersées sur des ponts construits à cet effet; mais trompé dans son attente, et blessé mortellement, il abandonna les ponts et se retira dans son camp après avoir perdu 2,500 hommes. La consternation régnait cette nuit dans l'armée d'Ibrahim; ses batteries ne répondaient pas aux salves d'artillerie qui annonçaient du haut des remparts la joie et la victoire des enfants de Missolonghi; la nuit était déjà avancée; les Missolonghistes projetèrent leur sortie; minuit était l'heure fixée par l'intrepide Notis-Bozaris. Malheureusement, les barbares, plongés dans le sommeil, ne songeaient pas à leur présence d'un ennemi actif et encouragé par le succès de ses efforts. Deux mille Souliotes se précipitèrent sur le camp ennemi; ils favorisèrent leur entreprise; après avoir surpris et tué les avant-postes, ils mirent le feu au camp des Arabes; le carnage fut terrible; les Arabes s'appelaient les uns les autres aux armes; mais leurs efforts furent vains; car après avoir ensanglanté la terre pendant deux heures de combat, après s'être emparé de deux batteries dont les canons furent amenés dans la place, les Souliotes se retirèrent. C'est ainsi que se passa la nuit du 24 mars; mais de plus grands malheurs attendaient encore ces fiers guerriers du Péloponèse.

Le 25, au lever du soleil, on aperçut du haut du rempart les troupes ennemies qu'on attendait depuis si long-tems. Fabvier conduisit à la victoire ses jeunes soldats; il était accompagné de l'élite des braves de Roumélie. Placés entre deux feux, et manquant de chef, les Arabes ne savaient ni comment s'opposer à l'ennemi, ni comment lui échapper; Mehemet-Pacha, qui, l'année dernière a serré de si près Missolonghi, succéda à Ibrahim dans le commandement. Il s'avança sur Fabvier avec huit mille Turcs, tandis que le reste de son armée combattait contre la garnison qui, sortie de la place, repoussait l'ennemi avec un courage dont on peut à peine se faire une idée. La victoire ne tarda pas à se déclarer: l'ennemi fut fait prisonnier avec une partie de son armée, tandis que les autres tombèrent sous les coups des Grecs. Le second corps, attaqué par les forces réunies de la garnison et de Fabvier, n'a pas fait une longue résistance; tout fut détruit, et les habitants de Missolonghi purent bienlot au milieu des chants d'allégresse les braves libérateurs de leur patrie.

Cette fut l'issue de ce mémorable siège. Une poignée de héros, privés de tout ce qui est nécessaire, non seulement pour combattre mais pour exister, surmontèrent tous les obstacles.

Melos, le 30 mars. — Les destinées de l'armée égyptienne se complissent de toutes parts. Le rénégal Selves, pressé par la garnison, a évacué Tripolitza le 25 de ce mois, pour se replier, avec 5000 Egyptiens qu'il commandait, sur Modon. Les Grecs occupèrent le 27 la ville abandonnée par les Barbares qui avaient incendié les maisons qu'ils avaient habitées pendant le temps de leur occupation. Ainsi la place qui devait être le centre de leurs opérations pour ravager le nord et l'occident du Péloponèse, le point d'où ils devaient partir pour assiéger Nauplie est de nouveau occupé par les chrétiens. Cet événement aura une influence

très marquée sur l'esprit public, et il est probable que Selves a dû éprouver de grandes pertes dans sa retraite, car nous savons que Colocotroni, Zaïmis, Sissinis, et les principaux chefs des Grecs étaient embusqués dans les défilés par où l'ennemi devait opérer sa retraite.

### ANGLETERRE.

Londres, le 2 mai. — On a tout lieu d'espérer que la tranquillité sera bientôt rétablie à Manchester, ainsi qu'elle l'est déjà à Blackburn et dans d'autres districts. Des troupes étant dirigées de toutes parts vers le Lancashire, elles y seront promptement réunies en nombre suffisant pour réprimer et contenir les destructeurs des propriétés.

En attendant, la bienfaisance s'empresse de venir au secours des artisans paisibles que le défaut d'emploi prive de tout moyen de subsistance. Des souscriptions particulières sont déjà ouvertes depuis quelque tems, et dans ce moment même il se tient une assemblée, convoquée par le lord-maire, à la *taverne de Londres*, à l'effet de former une souscription générale.

Avant la fin de la séance, la souscription s'élevait environ à 6,000 livres sterlings. MM. Rotschild y avaient envoyé 500 liv. (Globe.)

S. M. a encore ajouté hier une nouvelle donation à celles qu'elle avait déjà faites aux pauvres artisans des districts de manufactures; en ordonnant qu'il fût donné une somme de 500 liv. à ceux de Bolton. Avec cette donation, les sommes que le roi a déjà données aux ouvriers en détresse montent à 5,200 liv.

Le duc de Wellington a eu une entrevue de plus de deux heures avec M. Canning, au bureau des affaires étrangères.

Hier, à la chambre des communes, M. Canning a annoncé qu'il ferait ce soir une motion tendant à introduire un bill qui permette la vente pour la consommation intérieure, des blés étrangers actuellement déposés dans les magasins royaux. La quantité totale de ces grains qui existe actuellement dans les dépôts des ports de mer est de 250 à 300,000 quartiers. La vente de cette quantité ne peut pas porter préjudice aux agriculteurs; mais la mesure dissipera l'idée qui prévaut qu'au milieu de l'abondance des individus meurent de faim. Il a annoncé aussi que les ministres demanderaient au parlement le pouvoir de permettre, selon leur discrétion, soit partiellement ou généralement, l'importation des grains étrangers dans l'intervalle d'une session à l'autre.

Après une courte conversation, la chambre passe aux affaires courantes et les expédie selon l'ordre du jour et sans qu'il s'élève aucune discussion, puis elle s'est ajournée.

### FRANCE.

Paris, le 28 avril. — Le *Télégraphe d'Haïti*, du 11 mars, dit que le refus du président de sanctionner le traité de commerce avec la France provient de ce que les intérêts de la république avaient été lésés, et parce que l'on y rencontrait des ambiguïtés qu'il est essentiel de rectifier. Du reste, il a la certitude que de nouvelles négociations auront l'issue la plus heureuse, et que le gouvernement français admettra sans opposition les observations qui lui seront faites.

Les réflexions que le *Journal du Commerce* de Paris faisait hier sur les associations religieuses et que nous avons rapportées dans notre dernier n°, ne s'appliquent point spécialement à la société jésuitique fondée par l'archevêque de Besançon, mais à une autre société religieuse dont le but est entièrement opposé, quoiqu'elle ait adopté une partie des réglemens de la première. Du reste ce journal, ainsi que le prouve le passage suivant, n'est nullement disposé à solliciter l'intervention du pouvoir pour former obstacle à l'association de M. l'archevêque, et c'est surtout cette manière de voir que nous tenions à faire ressortir:

« Ainsi donc, au lieu de dire anathème contre l'association de M. l'archevêque de Besançon, nous encourageons des sociétés semblables pour la propagation de la morale chrétienne, pour la propagation des lumières, pour la propagation de la liberté; comme, au lieu de prétendre obliger le prince à faire élever ses enfants selon notre bon plaisir, nous réclamerons incessamment le droit de faire élever les nôtres comme nous l'entendrons. Malheur aux peuples et aux institutions dont les droits et l'existence dépendraient d'une association protégée par un archevêque, ou du confesseur du monarque, ou du précepteur de son fils. »

La chambre des pairs, dans la séance du 2 mai, a discuté un projet de loi relatif aux écoles secondaires de médecine. L'art. 1er. qui supprime les jurés médicaux a été adopté ainsi qu'un amendement portant création de trois nouvelles facultés au lieu de 20 écoles secondaires proposées.

La chambre entend le rapport de sa commission sur le budget de 1827 (partie des dépenses.) L'adoption de tous les chapitres est proposée par la commission malgré quelques observations critiques que son orateur communique à l'assemblée. On y voit que le ministère de la justice demande 19,491,934 fr., celui des affaires étrangères 9,000,000 ou 600,000 fr. de plus que l'année précédente, et le ministère des affaires ecclésiastiques ou de l'instruction publique 34,500,000 fr. ou 2,500,000 fr. de plus qu'en 1826; le budget du ministère de l'intérieur s'élève à 91,200,000 fr.; celui du ministère de la guerre, à 196,000,000; celui de la marine, à 57,000,000 fr., et le budget des finances, à 102,504,775 fr. Un second rapport indique les recettes premières du budget général: elles sont évaluées à 916,608,734, savoir: enregistrement et domaines, 184,400,000; forêts, 30,810,000; douanes, 147,900,000; contributions indirectes, 213,300,000; postes, 27,500,000; loterie, 15,500,000; produits divers, 8,600,000 francs.

La chambre reçoit une lettre du grand maître des cérémonies, portant que S. M. verrait avec plaisir que la grande députation de la chambre assistât à la pose de la première pierre du monument à ériger à Louis XVI, cérémonie par laquelle le monarque se propose de terminer ses stations du jubilé. MM. les députés qui ne feront pas partie de la grande députation, auront néanmoins des places réservées tant à l'église que pour suivre la procession. En conséquence M. le président tire au sort les membres qui composent la grande députation.

Séance du 2. L'ordre du jour est le développement de la proposition de M. C. Perrier sur le rachat des 3 pour 100.

M. Casimir-Perrier croyant que la commission du budget prendrait l'initiative dans cette question, ne s'est pas préparé, il demande de ne développer sa proposition que lundi prochain.

Après une longue et vive discussion, M. C. Perrier déclare qu'il est malade. (Rire général du côté droit.) M. Dussumier de Fombrune, dont les connaissances en médecine sont vantées, quitte son banc au centre droit, se rend auprès de M. Casimir-Perrier, et à plusieurs reprises tâte le pouls de l'honorable membre. Explosions de rires à droite; l'hilarité bruyante de ce côté ne paraît se communiquer ni au côté gauche ni aux tribunes publiques. M. Dussumier de Fombrune, en retournant à sa place, s'arrête devant le banc des ministres et semble rendre compte de son expérience à M. le garde-des-sceaux, qui rit beaucoup.)

Le côté droit cesse de rire pour crier: aux voix, aux voix.

L'ajournement est rejeté à une immense majorité.

Le second objet à l'ordre du jour est la discussion du projet de loi concernant les crédits supplémentaires demandés pour l'exercice de 1825.

M. Perrier a la parole.

L'orateur dans un discours étendu, s'élève contre ces crédits supplémentaires. En examinant successivement les divers articles du projet, il observe qu'on a dépassé de 1,700,000 la somme votée pour le sacre, toutefois il en vote l'allocation.

En effet, dit-il, c'est en pensant au sacre de Charles X que la France repousse les vaines alarmes qu'on voudrait lui inspirer sur la durée ou l'intégrité des promesses que lui a faites ce roi chevalier. Nous ne croirons jamais que sous un règne ni sous celui des princes aux quels il a transmis son noble cœur, nous puissions voir s'altérer parmi nous l'égalité des droits de tous devant la loi, la liberté des cultes, celle de la presse et tous ces biens inestimables que la Providence a déjà daigné de nos jours répandre sur la moitié du monde civilisé. Soyons donc sans inquiétudes, malgré celles que nous inspire le ministère, et malgré les bruits que l'on répand sur le rétablissement de la censure. Messieurs, la charte, toute la charte sera maintenue; fions-nous en au serment du roi.

Pourquoi faut-il que dans les frais de nos courriers politiques, on ne voie pas figurer la dépense de celui qui aurait porté à l'héroïque Missolonghi la nouvelle que le gouvernement français prenait l'initiative pour faire cesser le système cruel de politique européenne qui laisse froidement engorger les Grecs. Avec quel plaisir nous eussions voté des fonds pour une mesure qui nous eût associé à la délivrance de Missolonghi et au salut de la Grèce chrétienne qui ne le devra qu'à elle seule. Faisons du moins retentir la tribune française de nos vœux; ils seront entendus je l'espère, et nous secondons le beau mouvement donné par la capitale et que partage la France et l'Europe entière. Honneur aux Grecs, gloire immortelle à ceux des guerriers Français qui ont tout sacrifié pour faire triompher les défenseurs de la croix. (Mouvement dans l'assemblée.)

Messieurs, dit en terminant l'orateur, le budget de 1825, à l'aide d'une illusion de chiffre, nécessaire à la vérité à l'adoption des projets du ministère, vient de se révéler à nous, accru de 83 millions, et c'est en présence d'un tel fait, qu'on viendra avec une apparente confiance qualifier de déclamation, de violence, notre instante chaleur à défendre les intérêts qui nous sont confiés.

Je le déclare, Messieurs, dussé-je avoir le malheur de vous déplaire aussi long-temps que j'aurais l'honneur de siéger dans cette enceinte, je monterai à cette tribune pour rappeler aux ministres, que par leurs prodigalités sans mesure, leur administration sans franchise et sans but, par leur politique incertaine et sans dignité, ils perdent notre pays.

L'article unique du projet est ensuite adopté par 247 voix contre 39. Le crédit supplémentaire qu'il accorde s'élève à 18,249,668 fr.

Cours de la bourse du 2 mai. — Rentes 5 p. 0/0. Jouis. du 22 sept. 1825, 96 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0; jouiss. du 22 déc., 64 fr. 40 — Act. de la banque, 2005 00. c. Emprunt royal d'Espagne 1826, 44 1/4. — Emprunt d'Haiti, 757 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

## PAYS-BAS.

Bruxelles, le 4 mai. — Le prince d'Orange arrivé mercredi en cette résidence, est parti hier de grand matin pour le palais de Tervueren.

— Le prince Frédéric des Pays-Bas est parti hier à cinq heures du matin de cette ville pour Gand, Audenarde et Termonde; après avoir inspecté les différentes fortifications, S. A. R. retournera par Anvers à La Haye.

## LIÈGE, LE 6 MAI.

Un incendie violent a eu lieu dans la soirée du trois mai à Boelhe, district de Waremme: tous les bâtiments composant la ferme du sieur Denvoz ont été la proie des flammes, cette ferme était assurée à la compagnie des propriétaires réunis et nous apprenons que son agent principal à Liège, Mr. Mélotte-Stellingwerff, s'est déjà rendu sur les lieux pour constater les dommages.

— Il vient d'être accordé à M. Williams, horloger à Bruxelles, un brevet de 10 ans pour l'invention d'une nouvelle mécanique donnant aux ressorts spiraux la force croissante nécessaire pour produire des balancements égaux, uniformes ou simultanés aux montres marines et ordinaires.

\* Un journal de Paris annonce ainsi les prochains débuts d'un artiste souvent applaudi sur notre scène:

« Mondonville, jeune baryton, doué d'une très belle voix et dont on a applaudi les brillants débuts à Feydeau, paraîtra incessamment à l'Odéon. Mondonville débitera par le rôle de Figaro du *Barbier de Séville*.

Jamais, depuis la lutte des habitans de Boston et de Philadelphie pour conquérir leur indépendance, la cause d'un peuple n'excita une sympathie aussi vive, aussi universelle que celle des Grecs. Malheureusement, la politique continentale, dont les intérêts s'accordaient avec les vœux des compatriotes de Franklin, a cru devoir refuser son appui aux efforts d'une nation qui secoue un joug bien autrement intolérable que celui qui pesait sur les Américains du Nord. Partout les cabinets se montrent neutres, si ce n'est hostiles: le Lafayette des Hellènes est un proscrit; et ces mêmes ports, d'où l'élite de la jeunesse française volait au secours de Washington, voient les recrues et les vaisseaux d'un ministère odieux se diriger vers le pacha d'Egypte pour aller porter l'incendie et la mort au sein de la plus héroïque des nations modernes.

A l'aspect de cette politique inhumaine et anti-sociale, les peuples de l'Europe ont frémi d'indignation. Découragés d'abord par l'ignoble parodie de la moderne Parthénope et la molle résistance des fils dégénérés de l'Arragon, ils ont accueilli avec indifférence les premiers efforts de la Grèce. Mais bientôt un peuple qui, sans autre appui que lui-même, sans finances, sans organisation, sans gouvernement, persévère, combat et triomphe comme les premiers chrétiens par le martyre et la mort, a rallié à sa cause tout ce qui porte un cœur d'homme. L'Élan est devenu Européen, il anime, il électrise toutes les classes, tous les âges, tous les sexes, toutes les opinions. Le tems n'est pas loin peut-être où une généreuse croisade viendra dignement couronner de louables efforts.

Dans le royaume des Pays-Bas, où ces démonstrations ne sauraient porter ombrage au pouvoir loyal et éclairé qui nous régit, la sympathie envers les Grecs se manifeste (au moins nous le croyons) sans obstacle et sous toutes les formes: des souscriptions, des collectes à domicile, des concerts se continuent ou s'organisent chaque jour. Nous venons encore de recevoir deux documents qui déposent de l'intérêt que ne cesse d'inspirer la cause des Hellènes, la cause de la religion et de la liberté. Le premier est un appel adressé par la société philhellénique de Luxembourg aux habitans du Grand-Duché. Cet appel, écrit avec talent, signé de MM. Maeyz, Thorn, Moller, Couturier, F. Pescatore, Lanort et Ph. Derote, membres du comité. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de l'insérer. Nous avons le même regret à former à l'occasion de la seconde pièce qui nous est envoyée. C'est un deuxième appel adressé par un élève de l'université de Liège, à ses jeunes collègues des universités nationales et étrangères.

Dans l'impossibilité de le transcrire en entier, nous en extrayons un fragment qui donnera une idée de cette chaleur générale familière au jeune âge, sous l'inspiration de laquelle les élèves de notre université ont pris une noble initiative et montrent une honorable persévérance.

En parlant de l'héroïque résistance de Missolonghi et du succès qui l'a couronnée, l'auteur s'exprime ainsi: « Voilà, Philhellènes de toutes les classes, de tous les pays et de toutes les opinions, voilà la digne récompense et la consolante justification de vos pénibles efforts pour relever une nation héroïque du joug des barbares; vos regards contempleront encore long-tems cet écueil contre lequel viennent d'échouer les hordes africaines que des renégats amenaient des bords du Nil pour anéantir la Grèce. Et vous, étudiants des universités, qui avez contribué au triomphe de la croix, poursuivez l'œuvre philanthropique que vous avez noblement entreprise. »

Liège, le 4 mai 1826.

Monsieur,

Permettez-moi d'adresser par la voie de votre feuille aux personnes que la chose concerne, quelques questions d'intérêt local, si l'on n'y fait pas de réponse contradictoire, tenez-les comme autant de nouvelles certaines, et croyez-moi, Monsieur,

Votre dévoué,

La bourgeois de St. Martin.

Est-il croyable que des munitions de guerre ont été fabriquées et achetées chez nous pour le compte des ravageurs de la Grèce? Serait-il bien vrai que l'on a vu à Mons des fusils, pistolets, grappes de raisin, etc., expédiés de Liège pour cette destination.

M. D\*\*\* a demandé l'autorisation d'établir des salles de jeu à Chaudfontaine; le fait n'est pas douteux; mais est-il certain que la régence et l'université ont adressé au gouvernement des réclamations tendant à faire repousser une pareille demande.

Puis-je avancer sans crainte d'être démenti que l'on va s'occuper incessamment de la canalisation de l'Ourthe, et que le *Journal de la Province* prépare un nouvel article contre les nouveaux débouchés qui vont s'ouvrir?

Jusqu'à ce jour les autorités Dinantaises n'ont point réclamé contre la réclamation de notre concitoyen M. l'Homme, colporteur.

leur de bouquins : M. le procureur du roi à Dinant, saisi de cette affaire, sougerait-il à y donner suite; et à attirer devant la justice un pauvre marchand convaincu de vendre le *catéchisme des grandes filles* ?

Le projet de régulariser la place St. Lambert, au moins du côté de l'hôtel des Pays-Bas, est-il définitivement arrêté? La rue du Pont-d'Ile aura-t-elle sur les autres rues le privilège d'être garnie de trottoirs, et de ne recevoir les voitures que par un seul côté ?

Les habitans du faubourg St. Léonard sont-ils à jamais condamnés à traverser cette mare d'eau stagnante qui séjourne au milieu de leur rue et à souffrir les exhalaisons méphitiques qui s'en élèvent périodiquement.

Ne prendra-t-on pas garde à leurs réclamations et aux moyens bien simples qu'ils ont proposés pour opérer la décharge des eaux marécageuses dans les canaux voisins ?

Et puisque nous en sommes à l'article des constructions, réparations et édifices, est-il plus que jamais question de donner au gouverneur de la province, un logement complet dans l'ancien palais du prince; de transporter à cet effet les tribunaux dans la prison des femmes, et la prison des femmes diu sait où ?

Avez-vous entendu parler, Monsieur, d'une machine à broder de l'invention de M. Jacques Bénit, pour laquelle il vient d'obtenir un brevet, et qui commencerait à opérer le mois prochain dans la fabrique de St-Laurent; me taxerait-on d'exagération si je disais qu'il a été calculé que le travail de cette machine peut remplacer jusqu'à 1500 ouvrières ?

Voici une autre nouvelle de l'industrie, qui, si elle est vraie, mérite, Monsieur, l'attention de vos lecteurs. On m'assure, et il est inutile de nommer la personne de qui je tiens la nouvelle, on m'assure que le gouvernement vient de demander à la commission d'agriculture de la province une réponse à la question de savoir jusqu'à quel point notre pays est propre à la culture du mûrier, et à l'éducation des vers-à-soie, et que précédemment cette même commission avait été consultée sur les moyens de perfectionner nos laines indigènes. La commission ne regardera-t-elle pas cette dernière question comme cent fois plus importante que la première, et ne juge-t-elle pas notre pays beaucoup plus convenable à l'éducation des moutons que des vers à soie ? Et si l'on sourit à l'idée de porter des draps indigènes d'une plus grande finesse ou à meilleur marché, trouverait-on grand mal à laisser les pays méridionaux nous fournir à bon compte et de bonne qualité des bas de soie, des cravattes et les robes de nos femmes ?

Outre les quatre mille florins alloués par la régence pour le conservatoire, vous savez, Monsieur, que les Salles des Drapiers ont été mises à la disposition de la commission. Est-il, en effet, question de choisir cet emplacement pour l'établissement du conservatoire; d'y élever plusieurs étages, d'y construire, outre huit salles d'études, un fort beau salon de concert, et de consacrer à ces premiers frais les quatre mille florins du gouvernement passés au budget de cette année, plus le produit d'une souscription commencée il y a quelque six ans pour le monument à Grétry, laquelle s'élève à plusieurs milliers de francs, et serait continuée dans l'intérêt du conservatoire ?

Est-il vrai que l'on compte déjà jusqu'à vingt concurrents pour la place de feu M. de Villenfagne, membre de la députation des états ?

Est-il vrai que près de 600 ouvriers se sont fait inscrire pour suivre l'école de géométrie et de mécanique industrielles, tandis que les salles n'en peuvent malheureusement contenir que 400 au plus ?

Rien de plus sûr que le directeur convenu du spectacle sera M. Bernard; mais peut-on affirmer avec autant de certitude que M. St-Victor sera le directeur effectif ?

La belle route de Liège à Verviers se trouve depuis un certain temps achevée et praticable d'un bout à l'autre. Mais on n'y rencontre pas encore de diligences. Serait-ce qu'elles attendent pour y rouler l'autorisation un peu tardive des états de la province ?....

*Ch. Rogier.*

*Aliénés de Gheel. (Campine.)* — Nous avons dernièrement extrait d'un mémoire très-intéressant sur la Campine, inséré au *Journal d'agriculture*, divers détails sur les aliénés de Gheel et sur le régime auquel ils sont soumis. M. C. T. Le Bon, pharmacien, de cette commune, revient sur ce sujet dans une lettre que publie le même journal. « Ce qu'il faut de l'auteur du mémoire, à cet égard, est exact, mais il ne dit pas tout ce que je crois devoir y suppléer, ajoute M. Le Bon.

C'est une chose unique, poursuit-il, que de voir un si grand nombre d'aliénés vivants, pour la plupart, dans une entière liberté, au milieu de simples cultivateurs et, pour ainsi dire, confondus avec eux, partageant leur vie et leurs occupations; et tout cela sans qu'il en résulte le moindre désordre.

« Aussitôt qu'un aliéné arrive chez le cultivateur où il est destiné, celui-ci commence par lui rendre, autant que cela est possible, sa pleine liberté; mais enlevés en observant toutefois les précautions qu'exige le genre de folie dont il est atteint.

Cette liberté et la douceur des traitemens que l'on exerce envers ces malheureux produisent, presque toujours, l'effet qu'on en attend; ils respectent et chérissent leur hôte, qu'ils considèrent comme leur libérateur.

L'habitude qu'ont les cultivateurs de Gheel de vivre avec les aliénés, qu'ils ont bientôt étudié et connu leur genre de folie et qu'ensuite ils conduisent avec facilité; aussi n'est-il pas rare de voir ceux qui étaient furieux lorsqu'on les amenés, devenir dociles et ne se porter à aucun excès. Il faut sévir contre ces malheureux, et les priver de nouveau de leur liberté, on ne le fait qu'avec beaucoup de douceur et de ménagement; mais cela est très-rare.

« Chaque ville dont les hospices envoient leurs aliénés à Gheel, y entretiennent ou plusieurs préposés, chargés de surveiller et de s'assurer si les cultivateurs chez lesquels on les a placés, remplissent tous les devoirs qui leur sont imposés; mais il est extrêmement rare que l'on ait la moindre plainte à leur égard. Cela est porté à un tel point qu'un fermier qui manque-

rait d'égards ou maltraiterait un de ces malheureux, serait en quelque sorte flétri dans l'opinion de tous les habitans de la commune, et on lui retirerait l'aliéné confié à ses soins, ce qui, pour lui serait la plus grande punition qu'on put lui infliger.

La liberté dont jouissent les aliénés, le grand air, l'exercice et une nourriture saine et abondante, entretiennent leur physique dans un parfait état de santé, et influe favorablement sur leur moral: aussi, je le répète, il en est peu, qui, de furieux qu'ils étaient lorsqu'on les a amenés à Gheel, ne soient devenus très dociles; beaucoup recouvrent tout-à-fait leurs facultés intellectuelles et tous sont contents de leur sort. Leur propos est de les renvoyer dans les maisons de fous, ce serait exciter leur fureur.

#### COMMERCE.

Avant-hier, 3 mai, les prix de 150 florins pour le plus beau cheval de selle, et de 200 florins pour la plus belle couple de chevaux de carosse (ces derniers vendus 1890 florins (4000 fr.), ont été décernés à M. J.-Bte Cool, dit Chou, marchand de chevaux, domicilié à Bruxelles. M. Ruelens, de Louvain, a eu le prix de 100 florins, comme ayant amené le plus grand nombre de chevaux.

**BOURSE D'ANVERS, du 5 mai.** — EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 114 p. 0/0 de perte; le Londres court s'est placé à 4017, il est resté papier; le Paris court a été offert à 47 3/16, le papier a terme n'a pas éprouvé de variations; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 600 balles café Batavia blanchâtre à 32 1/2 c. et 300 balles St. Domingue à 32 1/4 c.

104 biques sucres Moscovates Saint-Jago, ont été vendues à fl. 17 1/4 en entrepôt.

Il y a eu ce matin une vente publique de sucre Bourbon avarié; on l'a payé en entrepôt de fl. 11 à fl. 14 1/4.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 3 mai.** — Dette active, 50 374 3/8. Différée, 374 13716 49764. Bill. de chance, 16 16 3/4 7116. Synd. d'am. 90 374 91 112 114. Rentes remb., 84 34 85. Lots d'o. oo. Act. soc. de com. 79 112 81 114 79 3/4.

#### CHARADE.

Sur les rives de mon dernier,  
Naguère on a vu mon premier,  
De l'impunité filiale  
Présenter l'odieuse scandale.

Le commerce moderne inventa mon entier.

Le mot de la dernière énigme est *Anagramme*.

TAXE DU PAIN, du 6 mai.	{	Seigle . . .	c <sup>s</sup> 12 1/2
		Ménage . . .	» 19
		Blanc . . .	» 27

#### TEMPERATURE DU 6 MAI.

A 9 h. du mat. 6 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 10 d. au-dessus.

**ÉTAT CIVIL, du 5 mai.** — Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès, 1 fille, 4 femmes, savoir:

Marie Catherine Leclaye, âgée de 60 ans, journalière, rue des Croisiers.

Agnès Delrez, âgée de 60 ans, journalière, rue des Clarisses, veuve de François Aubée.

Josephine Louvegné, âgée de 50 ans, sans profession, rue du Verd-Bois.

Marie Anne Liegeois, âgée de 27 ans, fileuse, domiciliée à Herstal, province de Liège, décédée en cette ville.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

*Ouverture du grand Waux-Hall champêtre, à la Boverie.*

Le sieur VIGNOUX a l'honneur de prévenir le public que l'ouverture aura lieu dimanche prochain, 7 courant.

On y trouvera vins, liqueurs et rafraîchissemens. (457)

L'estaminet du *beau Jardin*, faubourg Vivegnis, sera ouvert dimanche 7 mai. (463)

A l'occasion de la fête d'Ans, le 14 et le 15 mai prochain, à trois heures après midi, il y aura, chez M. FALLIZE, à *Marengo*, un tir à la perche, dont le prix sera un fusil de chasse à percussion du nouveau genre, de la valeur de 200 florins, fabriqué par MM. Peckler, père et fils.

MM. les amateurs sont avertis que l'on ne pourra tirer qu'avec un fusil canon uni et non rayé, détente ordinaire et dont le calibre ne devra pas excéder 16 de balle.

Le prix de la souscription est de fl. 1, 42 cents.

Les mêmes jours, il y aura BAL au même endroit. (449)

Une demoiselle de la campagne qui désirerait apprendre le commerce en payant sa table, peut s'adresser au bureau de cette feuille. (444)

Beaux quartiers garnis et indépendans à louer, place de la Comédie, n. 788. (342.)

Madame la douanière de Grady de Jemeppe, fera vendre le 16 mai 1826, dans les bois Chefneufays et la Monti, canton de Marche, quantité de très belles portions de chênes propres à tout usage. A crédit. (466)

( ) La vente fixée au 13 mai 1826, à la maison de la dame de Calwaert, est remise au lundi 22 mai et jours suivans aux deux heures de relevée, où il sera procédé en la maison sise rue derrière St. Jacques, n. 494, à Liège, par Deloncin, à la vente des meubles et effets de la succession de Madame la douanière de feu M. le baron de Calwaert, consistant en secrétaires, commodes, tables, chaises bourrées, canapés, lits, matelats, bois de lits, horloge avec sa caisse, miroirs, linges, vins, bijouteries, tabatière et montre en or, fusil de dame garni en argent, basses, une grande quantité de cahiers de musique, batterie de cuisine, etc., etc., etc.

Le tout argent comptant.

Par suite de surenchère mise sur les 2e., 3e., 4e. et 5e. lots réunis, se composant d'une maison et autres biens situés sur Coïnte, faisant partie des immeubles de la succession de Mlle. Fraiteur, ces lots seront de nouveau réexposés en vente en un seul lot, le jeudi 11 mai 1826, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire DELEXHY, devant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes Pierres. (445)

A vendre la belle maison du *Petit sans Souci*, au quai d'Avroy à Liège, ayant quantité de pièces au rez de chaussée et à l'étage, restaurées à neuf, avec grand jardin garni d'arbres à fruits. S'adresser à Me. PARMENTIER, notaire place de la Comédie. (455)

(16) Le 9 mai 1826, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, en l'étude et par le ministère de M. Dusart, notaire, à Liège, rue Féronstrée, n. 569, une rente de soixante-dix florins des Pays-Bas, libre de retenue, due par M. Antoine-Joseph Denis, cultivateur propriétaire, à Retinne.

(13) A vendre à main ferme une belle propriété patrimoniale, située à proximité de Herve, sur la route de Battice à Maëstricht, consistant en une maison de maître, bâtie à neuf et distribuée au goût moderne, avec étangs et jardins très variés, les bâtimens très solides et suffisans pour le fermier, avec quinze à seize bonniers métriques en verger, prairies et terres arables de très bonne qualité, formant un ensemble qui réunit tous les élémens d'une petite campagne aussi saine qu'agréable.

S'adresser au notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège, pour plus amples informations.

(8) *Afin de sortir de l'indivision.*

La vente d'une belle et grande maison de commerce, sise à Liège, rue Chaussée des Prés, Outre-Meuse, n. 354, enseignée de la *Licorne*, fixée au 26 avril 1826, est remise, à cause de décès, au 8 mai prochain, 2 heures de relevée, en l'étude de Me. BOULANGER, notaire, rue Hors-Château, n. 448. S'y adresser et chez Carlier, même rue, n. 446, pour connaître les conditions.

(2) A louer pour la St. Jean prochain une maison avec cour, remise et écurie, sise à Liège, rue St. Adalbert. S'adresser à Me. Libens, notaire.

A vendre, ou à louer présentement, une maison de commerce avec jardin, située rue puits en Sock, Outre-Meuse, n. 923, S'adresser rue du Pont, n. 910. (456)

A louer pour la St-Jean prochain une belle et grande maison avec cour, écurie, remise et jardin ayant vue sur le Quai d'Avroy, sise place derrière St.-Paul, n. 511.

S'adresser pour la voir de 9 à 12 heures du matin. (451)

M. WALTHERY, rue sous la Petite-Tour, n° 63, à Liège, voulant cesser entièrement son commerce d'aunage, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

A vendre, au numéro 454, Hors-Château, vieilles briques et pierres. (458)

La personne qui a annoncé la vente de chapeaux de paille d'Italie et de corail, informe les dames amateurs que lundi prochain il recevra un nouvel envoi de ces articles; les chapeaux sont apprêtés à l'instar de Paris; elle en continuera la vente jusqu'à mercredi prochain, à des prix même au dessous de la fabrique. S'adresser hôtel de l'*Aigle noir*. (459)

(24) Une demoiselle de la campagne, sachant l'arithmétique, désirant apprendre le commerce d'épicerie, soit en ville, soit à la campagne, cherche à se placer en payant sa table. S'adresser place de l'Université, n. 182.

Une fille munie de bons certificats, sachant faire la besogne d'une maison et blanchir le linge, peut se présenter rue des Ravets, n. 396. (460)

#### AU POINT DE VUE,

Sur les Degrés de Saint-Pierres n° 18.

Chez ROMENBURG-SIMON l'on vient de recevoir un superbe assortiment de quincailleries en tout genre, coutellerie, bijouterie en fin et faux, imitant parfaitement la fine, beaucoup des ouvrages en fer de Berlin, nouveaux, idem en véritables pastilles de rose, consistant en colliers, ceintures, bracelets, boucles d'oreilles, croix et autres, épingles en acier et dorées très-nouvelles, clefs et cachets, montées en cornalines et des autres pierres très-bien dorées, chaînes de montre, de surtouts, en tous genres. Nécessaires et tabatières à musique et d'autres en tous genres, pipes, tuyaux, porte-cigares et boîtes à tabac, cravaches, fouets de cabriolets, épérons, rasoirs, canifs, couteaux, ciseaux, serpettes anglaises et autres, écritaires en bronze, dorés et plaqués en argent, presse papier idem, bretellerie, ganterie, parfumerie, articles de goût et de nouveautés, lunetterie et objets d'optique en tous genres.

NB. Dépôt d'eau de cologne royale de J. M. Farina, eau de la Chine et pommades nouvellement confectionnées pour noircir les cheveux.

Il va recevoir dans peu de jours un nouveau choix d'ombrelles et des autres articles trop longs à détailler. Le tout à juste prix. (403)

A vendre, de gré à gré, à un prix très avantageux, sept quizièmes actions de la houillère dite la Violette, à Jupille, en bon rapport de houille et gros charbon.

S'adresser au notaire Delexhy, rue St. Séverin, à Riège.

(26) A vendre une ferme d'origine patrimoniale de 24 bonniers P. B., située entre Visé et Maëstricht,

S'adresser à Mre. Dusart, notaire, à Liège, rue Féronstrée.

Dans la paire d'Ant. Hubert Bury, faubourg Ste. Marguerite, la voie du charbon gras est à 3 florins des Pays-Bas. (463)

(27) Monsieur Dereul et madame son épouse née Collin, ont à placer vingt mille florins des Pays-Bas, sur bonne hypothèque; S'adresser à leur domicile à Bombay près de Visé, lettres affranchies ou à M<sup>e</sup>. Collin, avoué rue grande tour n° 36 à Liège.

A louer deux maisons neuves, bâties à la moderne, avec jardin, sises à Coromeuse, et à vendre de jeunes épines à faire des haies; des bois de fusils de toutes qualités, de bons vins de plusieurs récoltes. S'adresser chez Nicolas Dehoussé, coin du Marché, n. 26 à Liège. (139)

(29) *Belle vente de meubles.*

Le mardi et mercredi 19 et 17 mai 1826, à dix heures du matin Mr. H. J. Malherbe quittant le château de Till, canton de Seraing y fera vendre aux enchères par le notaire GILON, résident à Seraing, tout son mobilier consistant en hautes et basses garde-robes, commodes, buffets, bois de lit, lits, matelats, tables en marbre et autres, chaises et canapés bourrés en crins et autres objets dont le détail serait trop long. *Argent comptant.*

(28) La maison cotée n. 910, rue Ste. Ursule à Liège vis-à-vis du palais de justice, appartenant à La dame veuve Jean Godefroid Mignon Falize et à ses enfans, sera remise à vendre aux enchères, devant le bureau de paix, rue Pied de Bœuf, n. 693, lundi vingt deux courant mai, deux heures de relevée.

Cette maison est avantageusement distribuée pour faire commerce et louer des appartemens; elle contient au rez-de-chaussée une boutique avec vitrines, une place garnie d'armoires, et une cuisine, une cour avec fontaine, cave, trois étages et les greniers. Elle sera exposée sur la mise à prix de 3780 fl. P. B. et sous des conditions plus faciles, dont on peut prendre connaissance en l'étude du notaire soussigné, rue Sœurs de Hasques, n. 281. DEBEVE.

*Vente d'une belle maison.*

Le mercredi 24 de ce mois, à trois heures de l'après dînée, on exposera en vente aux enchères, en l'étude du notaire Parmentier, place de la Comédie:

La maison appartenant à M. Dodémont, pharmacien, située rue du Pont-d'Île, n. 11, à Liège. Cette habitation, qui convient pour tout genre de commerce, réunit deux vastes corps de logis, magasins propres à une fabrique, grandes caves, 4 pompes et citerne, cour et jardin, avec issue à porte cochère sur la rue voisine.

On accordera de grandes facilités à l'acquéreur; on pourra voir la maison tous les jours depuis 8 jusqu'à onze heures du matin.

S'adresser au notaire Parmentier, pour les conditions de la vente. (461)

*Vente pour sortir de l'indivision.*

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le trois mars dernier, y enregistré le neuf du même mois, il sera procédé le lundi huit courant, aux dix heures du matin, en l'étude de M<sup>e</sup> MARTHOZ, notaire, à Spa, et par devant M. le juge-de-paix du canton de ce nom, à la vente aux enchères publiques de deux bâtimens contigus, situés au vieux Spa, l'un servant de tannerie et l'autre pouvant servir d'habitation, avec les cuves y attachées et toutes leurs dépendances, possédés en indivis par Pierre Jacques Deleau et Agnès Deleau, sa nièce, mineure.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles cette adjudication aura lieu, est déposé chez le soussigné notaire où quiconque peut en prendre connaissance.

Spa, le trois mai mil huit cent vingt six.

MARTHOZ, notaire. (462)

( ) *Vente aux enchères publiques, d'immeubles, droits d'antichrèse et rentes ayant appartenu à Joseph Dehalu, failli.*

Le lundi 29 mai 1826 à deux heures de l'après-midi, Mre. Ferdinand Piercot, licencié en droit et avoué près la cour supérieure de justice séant à Liège, y demeurant, agissant en sa qualité de syndic délégué à la faillite de Joseph Dehalu, marchand de chevaux, de la commune de Fexhe au Haut-Clocher, et en vertu de l'autorisation à lui accordée par M. le juge commissaire à ladite faillite, fera procéder chez le Sr. Delfosse à Hologne-aux-Pierres, maison de l'ancienne barrière de Bierzel, par-devant M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, et par le ministère des notaires Servais et Bernard, à ce délégués, à la vente aux enchères publiques des immeubles, droits d'antichrèse et rentes ci-après désignés, dépendant de ladite faillite; savoir:

*Premier lot.*

Une vaste grange, (autrefois la grange de la dime) solidement construite, circonstances et dépendances, avec quatre perches 36 aunes carrées P.-B. de jardin qui entourent ladite grange, et sur lesquelles elle est assise, situées audit Fexhe au Haut-Clocher.

*Deuxième lot.*

Un droit d'antichrèse constituée pour tenir lieu de l'intérêt annuel de prêt de la somme de 218 florins 40 cents des Pays-Bas, sur 69 perches 72 aunes carrées de terre situées lieu dit *Sart*, commune de Fexhe au Haut-Clocher, pour un terme de douze ans qui a pris cours du jour du contrat ci-après énoncé, à la charge par l'engagiste de continuer le service d'une rente perpétuelle de 238 litrons 51 des.

Le contrat qui a été passé devant notaire le 16 mai 1795, porte la convention qu'à défaut de remboursement de la somme prêtée à l'expiration dudit terme, ladite antichrèse continuera d'avoir ses effets, tousjours pour une pareille période de douze ans jusqu'au remboursement.

*Troisième lot.*

Une rente perpétuelle de 268 litrons 32 des épeautre, due par Pierre Gourda, de la commune de Hognoul.

*Quatrième lot.*

Une rente perpétuelle de 3 florins 71 cents des P.-B., due par Pierre Joseph Vigoureux, propriétaire, demeurant à Lexhy.

*Cinquième lot.*

Quarante-un florins 49 1/2 cents des Pays-Bas de rente, partie d'une rente perpétuelle et intégrale de soixante et onze florins 79 cents, au capital 3007 florins 74 cents, due par ladite commune de Fexhe au Haut-Clocher.

S'adresser pour avoir communication des conditions de la vente, à monsieur le juge de paix dudit canton, à Grâce, ou à M. Piercot, soussigné, demeurant à Liège, rue derrière St.-Jacques, ou à Mre. Servais, avoué, demeurant rue de la Rose, à Liège, numéro 469, où sont déposés les titres de propriété et de créance.

SERVAIS, notaire.